

SCHEMA DIRECTEUR D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

EN CHARENTE

Lien social

Solidarité

Vie de quartier

Coopération

Citoyenneté



SOMMAIRE

PREAMBULE

5

1 - Le Champ d'intervention de la vie sociale : des repères essentiels **7**

- 1.1 - Définition 8
- 1.2 - Des partenaires mobilisés autour de l'animation de la vie sociale 8
 - 1.2.1 - Des partenaires mobilisés autour de l'animation de la vie sociale 9
 - 1.2.2 - Les partenaires réseaux 11
- 1.3 - Les structures d'animation de la vie sociale en Charente 13
 - 1.3.1 - Les centres sociaux et les espaces de vie sociale en Charente 13
 - 1.3.2 - Les structures de l'Avs : des lieux d'initiatives citoyennes, d'expression, d'accueil et d'inclusion sociale 18
 - 1.3.3 - Les structures de l'Avs : des lieux de co-élaboration et de réalisation des projets d'animation de la vie sociale 18
 - 1.3.4 - Les structures de l'Avs : des lieux de citoyenneté "active" 19
- 1.4 - Photographie de la population 20

2 - La participation des habitants : Clé d'entrée de l'Avs **21**

- 2.1 - Un cadre législatif et méthodologique 22
- 2.2 - Une journée d'étude en Charente : "La participation des habitants, une nébuleuse" 22

3 - Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (Sdavs) en Charente **25**

- 3.1 - Le Schéma directeur de la vie sociale : repères et contours 26
- 3.2 - Un partenariat durable autour de l'Avs 26
 - 3.2.1 - Un schéma directeur co-construit par l'ensemble des acteurs 26
- 3.3 - - Échéancier 27
- 3.4 - Méthodologie 28
 - 3.4.1 - Mobilisation des partenaires 28
 - 3.4.2 - Diagnostic 28

4 - Enjeux, objectifs et plan d'action de l'animation de la vie sociale en Charente	31
4.1 - Enjeu 1 : "Faire ensemble pour bien vivre ensemble et faire société ➔ une ambition partagée avec et pour tous les habitants	32
4.2 - Enjeu 2 : "Le projet d'animation de la vie sociale ➔ une démarche participative, structurante à valoriser et à promouvoir	33
4.3 - Enjeu 3 : "Un projet d'animation de la vie sociale porté par les habitants, soutenu économiquement de façon partenariale, équilibré et durable	34
5- Les instances du suivi du schéma directeur de l'animation de la vie sociale	35
6 - L'évaluation	37
ANNEXES	39

PREAMBULE

La Caf de la Charente, engagée depuis de nombreuses années aux cotés des structures de l'Animation de la Vie Sociale [centres sociaux et espaces de vie sociale], partage cet engagement avec plusieurs partenaires : l'État, Le Conseil départemental, les communes ou intercommunalités, la Mutualité sociale agricole (Msa), la Fédération des centres sociaux, la Ligue de l'enseignement de la Charente (Fcol), la Fédération régionale des Maisons des jeunes et de la culture (Frmjc).

Une action commune qui se fonde sur une **démarche globale** et une **dynamique de mobilisation des habitants** pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire. Ce schéma a vocation à identifier les besoins prioritaires des habitants des territoires ruraux mais également des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qu'il s'agisse de l'accompagnement des parents, de l'accueil et de l'écoute des adolescents et des jeunes adultes, de la lutte contre "l'illectronisme". Tout passe aussi par l'insertion professionnelle et l'emploi qui sur certains lieux sont la mère des batailles. Dans ce cadre, les structures de l'animation de la vie sociale, **lieux-ressources et d'initiatives citoyennes**, proposent des services et activités à finalité sociale et éducative et soutiennent le développement de la **participation des habitants** en favorisant les capacités des personnes par l'instauration d'un rapport de confiance. Il s'agit donc d'aller au-devant des gens pour prendre connaissance de leurs difficultés.

Face aux évolutions de notre société, renforcer notre partenariat semble incontournable. Des marges de progression sont envisageables tout en réaffirmant les missions et les spécificités des structures de l'animation de la vie sociale. Un accent tout particulier doit être mis sur la cohérence entre le projet social du centre, les politiques publiques et les dispositifs locaux mis en œuvre par l'ensemble des partenaires institutionnels. C'est une condition de l'efficacité et de la préservation des spécificités des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

Les associations porteuses de l'animation de la vie sociale sont au cœur de ces dynamiques territoriales. Il faut accepter de donner de la durée aux acteurs associatifs en considérant que l'on soutient les associations pour ce qu'elles sont et ce qu'elles font. De manière complémentaire, il est attendu que les associations soient exigeantes sur les valeurs républicaines en particulier au sujet de la laïcité et en partagent les résultats dans une culture commune objectifs - résultats.

Dans ce contexte, la mise en place d'un Schéma **Directeur de l'Animation de la Vie Sociale** (Sdavs) en Charente se veut une véritable avancée. Son périmètre s'étend à l'ensemble des missions qui sont déléguées aux structures sans exception. Il doit permettre de générer des espaces de concertation, et d'actions collectives à co-construire à l'échelle pertinente d'un territoire et de permettre aux structures d'Animation de la Vie Sociale (AVS) de se réinventer pour mieux exister.

Document stratégique, ce 1er Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale est une nouvelle étape. Il s'inscrit dans cet élan de mise en synergie des forces vives locales à travers l'élaboration d'un état des lieux partagé et de perspectives d'évolution souhaitable. Les professionnels, les bénévoles, les élus, les institutions impliqués sont invités à co-construire les actions principales qui pourront y être menées afin de répondre aux enjeux fondamentaux de l'animation de la vie sociale sur le Département de la Charente.

Partie 1

Le champ
d'intervention
de la vie sociale :
des repères essentiels

1.1 - Définition

- Levier de la politique familiale et sociale des Caf, l'animation de la vie sociale fait partie des missions de la branche Famille. Avec nos partenaires, les centres sociaux et espace de vie sociale, la Caf entend contribuer activement au bien vivre ensemble.
- L'objectif est de faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'animation de la vie sociale.
- Cette dernière repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales et s'appuie sur des structures de proximité que sont les centres sociaux et les espaces de vie sociale (Evs).
- La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants, au travers d'une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire, de participer :
 - * à l'amélioration de leurs conditions de vie,
 - * au développement de l'éducation et de l'expression culturelle,
 - * au renforcement des solidarités et des relations de voisinage,
 - * à la prévention et la réduction des exclusions (LC-AVS-Cnaf 2012-01).

Des valeurs et des principes à respecter et à faire vivre

Les valeurs et les principes de la République française s'appliquent tout naturellement aux structures de l'animation de la vie sociale. En raison des finalités poursuivies, il en découle des principes qu'il est opportun de rappeler pour faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs, professionnels, bénévoles, usagers et partenaires.

- ◆ le respect de la dignité humaine,
- ◆ la laïcité, la neutralité et la mixité,
- ◆ la solidarité,
- ◆ la participation et le partenariat.

Quelques repères historiques

Dès 1952, les Caf ont été encouragées à participer à la création de centres sociaux. Elle est l'institution de référence qui, en accord avec le Ministère des Solidarités et de la Santé, détermine les critères d'agrément, de fonctionnement et de financement de ces équipements. L'agrément délivré par la Caf constitue une garantie de qualité qui, outre le financement institutionnel entraîne d'une part, l'engagement financier des autres partenaires et d'autre part, le développement de synergies des acteurs de terrain. La Caf est le garant du bon fonctionnement de cet édifice : la neutralité institutionnelle, les valeurs de référence sont des facteurs de cohésion avec les partenaires et de cohérence sur l'ensemble du territoire.

1.2 - Des partenaires mobilisés autour de l'animation de la vie sociale

Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale invite les acteurs publics, privés, institutionnels ou associatifs, professionnels ou bénévoles à se réunir, se concerter pour agir plus efficacement. Les objectifs opérationnels peuvent être communs ou distincts mais dans tous les cas le schéma directeur de l'animation de la vie sociale définit une opération commune et se traduit par l'implication de chacun dans la mise en œuvre des actions de ce dernier.

1.2.1 - Des partenaires mobilisés autour de l'animation de la vie sociale

La caisse d'Allocations familiales

La Caf de la Charente est un acteur majeur de la politique familiale, de l'action sociale et de la solidarité nationale dans ce département.

Aussi, son objectif est-il de mieux comprendre les mutations de la société et leurs causes, et de valoriser la façon dont elle participe à l'action publique.

La Caf se définit à partir de 4 rôles :

- ◆ Investisseur social (prévenir pour avoir moins à guérir et réparer).
- ◆ Régulateur : rendre l'action possible et cohérente.
- ◆ Évaluateur : mesurer et proposer.
- ◆ Opérateur : agir.

Il s'agit de permettre de répondre au plus près des attentes des familles et de prévenir les situations de fragilité plus en amont.

La conception et le développement de l'offre de services sont notamment rendus possibles par le savoir-faire de la Caf en ingénierie de projet et par sa contribution à la coordination et à la régulation de l'action des partenaires. Cela s'incarne dans l'élaboration de dispositifs territoriaux adaptés, tels que la Convention territoriale globale, le Schéma départemental de services aux familles, le Schéma d'animation de la vie sociale, le Contrat de ville ou le Projet éducatif territorial. Notre partenariat a plus que jamais vocation à s'exercer aussi avec les associations.

Face à la complexité et à l'urgence sociale, la Caf ne prétend pas apporter des réponses toutes faites et agir seules, mais veulent plus que jamais mettre à disposition des territoires leur expertise et leurs outils d'intervention.

En Charente, les structures de l'animation de la vie sociale entretiennent des relations régulières avec la Caisse d'allocations familiales, en particulier au titre du pouvoir d'agrément qui lui est reconnu.

Au travers de ses équipes territoriales, la Caf mobilise ses compétences dans la phase d'élaboration du projet social, de sa mise en œuvre et de son évaluation.

L'enjeu est également de développer les évaluations « d'impact » pour montrer de manière probante le caractère d'investissement social, parfois économique des actions locales conduites par le réseau des structures d'animation de la vie sociale.

L'État

L'animation de la vie sociale participe pour l'État d'une politique plus globale en faveur de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Il soutient l'action des centres sociaux et des espaces de vie sociale dans la contribution qu'ils apportent à la mise en œuvre des politiques publiques :

- politiques de prévention en faveur des familles et des jeunes,
- politique de la ville,
- lutte contre les discriminations,
- intégration,
- soutien à la vie associative et au bénévolat,
- accueil collectif des mineurs,
- accès à la culture,
- défense des droits des femmes,
- accès aux droits,
- développement des activités sportives.

Les centres sociaux sont encouragés à développer un accueil et un accompagnement en direction des familles vulnérables.

Par ces engagements, l'État tient à ce que les efforts dans ce secteur qui joue un rôle important et reconnu en matière de cohésion sociale soient maintenus (J.O. Sénat du 21/04/2011).

La Msa des deux Charentes

"Pour la MSA, cette politique d'action sociale s'exprime au travers de trois principes fondamentaux : solidarité, responsabilité et promotion des personnes.

Elle vise également à renforcer les potentialités des individus, des groupes et des territoires. Cette politique est issue de la volonté et de l'engagement de son réseau d'élus, en prise avec les besoins de la population agricole et au contact des réalités concrètes du milieu rural.

Un dispositif spécifique est ouvert aux structures Avs. Concernant la Charente, la Msa conventionne sur projet avec 3 centres sociaux et deux EVS situés en milieu rural, qui ont candidaté et ont été retenus pour la période 2017-2020. Ils bénéficient d'un financement annuel dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'actions de 5000 € par Centre social et 1500 € par EVS."

Le Conseil départemental de la Charente

Le Département est la collectivité des solidarités tout au long de la vie. Il intervient auprès des plus fragiles, frappés par toutes les formes de relégation, liées parfois à l'âge, à des soucis de santé, au handicap, ou encore à des difficultés économiques, professionnelles et sociales...

Son rôle est particulièrement important dans les politiques d'insertion, dont il est légalement le chef de file. Cela se concrétise par différentes orientations de son action :

- ◆ Il accompagne concrètement, grâce à ses travailleurs sociaux, chaque allocataire à partir de la signature d'un contrat d'engagement réciproque. A cet effet, il finance un réseau départemental de structures publiques et privées qui mènent les actions d'insertion. Dans ce cadre, il soutient par exemple l'ensemble du réseau des centres sociaux. Il propose également une série d'aides ponctuelles et ciblées dans le cadre de l'APRE - Aide Pour le Retour à l'Emploi.
- ◆ Le programme départemental d'insertion 2016-2020 a défini de nouveaux objectifs prioritaires. Ils visent notamment
 - l'accès direct à l'emploi par la création d'une équipe départementale dédiée, AtoutCharenteEmploi,
 - la mobilité, par la mise en œuvre d'un réseau cohérent de services des mobilités,
 - le déploiement d'une compétence digitale pour chacun, grâce à une démarche sans précédent,
 - l'animation des territoires et des projets en s'appuyant sur les maisons des solidarités et en créant une Assemblée des Développeurs des Solidarités – qui rassemble régulièrement toutes les parties prenantes de ce secteur -, ainsi que le Réseau Charentais de l'Insertion, qui est sollicité sur des objectifs de rénovation du modèle économique et territorial du secteur de l'insertion.
- ◆ Sur l'ensemble des territoires et par un maillage de proximité, son action sociale se situe également au niveau de la protection des enfants et des familles et d'aide aux parents dans leur rôle éducatif. La Protection Maternelle et Infantile, les Centres d'action Médico-sociale à l'Enfance mettent en œuvre un ensemble d'actions diversifiées. L'objectif de ces services est de concourir à l'épanouissement de l'enfant, de l'adolescent et des familles.
- ◆ Suivant les actions, les projets, un partenariat local peut s'établir avec les structures d'animation de la vie sociale.

Les collectivités locales

Les communes sont les principaux financeurs des structures d'animation de la vie sociale, que ce soit au titre de la gestion directe des centres sociaux, ou au titre de financeur en allouant des subventions de fonctionnement annuelles aux gestionnaires associatifs d'équipements de la vie sociale. Intégrés dans leur projet de politique sociale locale, ces projets participent au déploiement de la vie sociale de proximité sur le territoire communal.

1.2.2 - Les partenaires réseaux

Le travail en réseaux au sujet de l'animation de la vie sociale en Charente repose essentiellement sur une dynamique d'acteurs.

Les Fédérations d'éducation populaire sont représentées par 3 fédérations différentes : La Fédération des centres sociaux ; la Fédération charentaise des œuvres laïques et la Fédération régionale de la maison des jeunes et de la culture.

Le **principe de l'éducation populaire** est de promouvoir, en dehors du système d'enseignement traditionnel, une **éducation** visant le progrès social. **L'éducation populaire** a pour concepts-piliers l'émancipation, la conscientisation, le développement du pouvoir d'agir et la transformation sociale.

Source : www.education-populaire.fr/definition/

La Fédération des centres sociaux

Selon la Charte nationale du réseau fédéral, les centres sociaux se définissent comme étant **des foyers d'initiatives portés par des habitants**. En Charente, en 2018, la fédération départementale rassemble 10 associations et la Fédération des Centres Sociaux de France regroupe plus de 1.200 structures. L'accompagnement du **Développement du Pouvoir d'Agir** est au cœur du projet fédéral.

Appuyés par des professionnels, les habitants sont en capacité de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. Nos trois valeurs socles sont : la **Démocratie**, la **Dignité humaine** et la **Solidarité**.

En se fédérant, les Centres Sociaux et socioculturels se mettent en réseau pour **mutualiser leurs capacités** à partager leurs difficultés et pour s'organiser stratégiquement quant aux actions à conduire et aux partenariats à établir. Le fédéralisme est une opportunité de **faire valoir, plus haut et plus fort, le sens et l'efficacité des actions au service d'une société plus solidaire**.

Le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale s'inscrit dans cette volonté et c'est pourquoi le réseau fédéral souhaite s'y impliquer pleinement.

La Fédération charentaise des œuvres laïques (Fcol)

La F.C.O.L, Fédération Charentaise des Œuvres Laïques, est une association qui existe depuis 1928. Elle est l'antenne départementale de la Ligue de l'Enseignement qui a été créée par Jean Macé en 1866.

Elle a l'objectif de faire en sorte qu'un maximum de personnes accède à l'éducation, à la culture, au sport et aux loisirs et d'éclairer les citoyens pour qu'ils puissent être acteurs dans la société.

Former, informer, transformer est sa mission fondamentale. Elle promeut des valeurs de solidarité, de citoyenneté, de fraternité et de laïcité. Elle agit pour une société plus libre, plus juste, plus humaine et plus fraternelle.

Elle a contribué à la création de l'école publique. Elle mène de nombreuses actions dans de multiples domaines et elle gère des sites de loisirs, des centres de vacances et des établissements médico-sociaux.

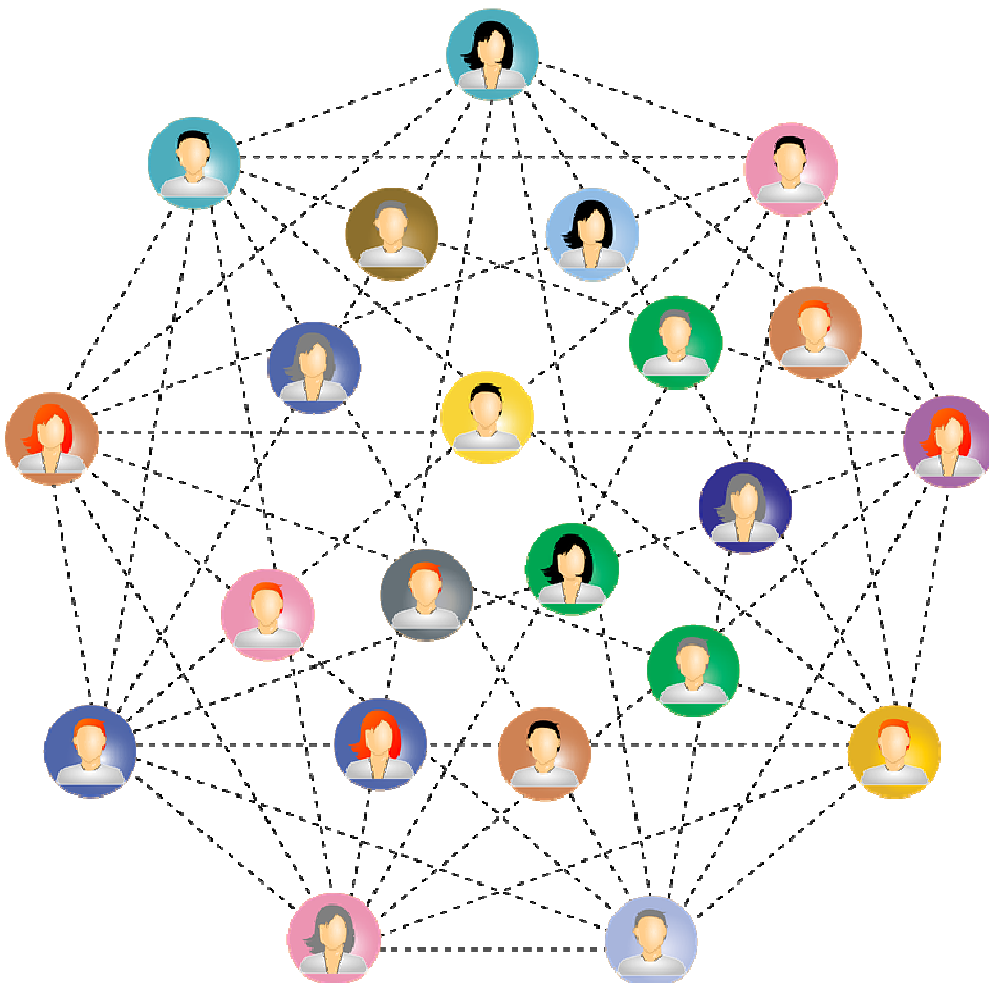
La FCOL est une fédération d'éducation populaire qui accompagne le monde associatif, les établissements scolaires et les territoires dans les projets éducatifs, culturels, sportifs, sociaux et de loisirs. C'est ainsi qu'elle fédère de nombreuses associations charentaises dont des Centres Sociaux Culturels et Sportifs et des Espaces d'Animation de Vie Sociale.

Pour cette raison, la FCOL s'engage résolument et naturellement dans ce Schéma Directeur d'Animation de la Vie Sociale car ses objectifs s'inscrivent pleinement dans son projet fédéral qui prend en compte l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur les territoires, la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

La FCOL est donc fière de contribuer au mieux vivre ensemble sur les territoires et d'être un des partenaires de ce Schéma d'Animation de la Vie sociale de la Charente.

La Fédération régionale de la maison des jeunes et de la culture (Frmjc)

Les Mjc et leur fédération ont pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes. Elles permettent à tous d'accéder à l'éducation et à la culture afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire : "mieux comprendre le monde qui nous entoure, pour mieux agir". La démocratie se vivant au quotidien, les Mjc ont pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale, répondant aux attentes des habitants. Les Mjc favorisent le transfert des savoirs et expériences entre générations et encouragent les expressions et les pratiques culturelles de l'ensemble de la population. Articuler les fonctions socioculturelles et les fonctions sociales des Associations Mjc, c'est construire du lien social entre les publics. Elles ont pour objectif de replacer l'homme au centre de toute préoccupation, de toute action et de tout projet. Leur action repose sur la mobilisation, la participation et l'engagement des habitants. La moitié des Mjc en Nouvelle Aquitaine sont agréées centre social, espace de vie social ou en voie d'agrément. Elles doivent, dans une démarche à la fois complexe et riche, piloter l'interaction entre le projet associatif global de la Mjc et le projet social reconnu par les Caf, tout en fédérant l'ensemble des partenaires et des équipes sur cette double entrée culture et social.



1.3 - Les structures d'animation de la vie sociale en Charente

1.3.1 - Les centres sociaux et les espaces de vie sociale en Charente

Les centres sociaux

Un centre social est un équipement de proximité (quartier, petite ville, canton...) ouvert à tous, tous âges et conditions économiques et sociales confondus.

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux développent :

Un projet d'animation globale

l'objectif général est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur un territoire.

Dans le cadre de l'animation de la vie sociale, les centres sociaux ont 5 missions complémentaires :

- ◆ organiser une fonction **d'accueil** et d'écoute des usagers – habitants, des familles et des groupes ou des associations ,
- ◆ assurer **une attention** particulière aux familles et aux **publics fragilisés**,
- ◆ développer des actions **d'intervention sociale** adaptées aux besoins de la population et du territoire ,
- ◆ développer **la participation** et la prise de **responsabilité par les usagers et les bénévoles**,
- ◆ **organiser la concertation et la coordination** avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

Les espaces de vie sociale

Les espaces de vie sociale sont implantés sur des territoires dépourvus d'équipements d'animation de la vie locale et / ou isolés. Ils ont vocation à renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, à coordonner et à encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Les Evs répondent aux missions générales de l'animation de la vie sociale visant à offrir aux familles :

- ◆ Un lieu à **vocation globale, familial et intergénérationnel** qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- ◆ Un lieu de la vie sociale permettant aux habitants **d'exprimer, de concevoir, et de réaliser leur projet** ;
- ◆ Un **lieu d'accueil**, d'information, d'accompagnement des familles sur leurs droits sociaux et les services existants ;
- ◆ Un lieu de développement **d'actions collectives** et de coordination dans le domaine du soutien à la fonction parentale.

Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies que les centres sociaux mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leur territoire d'intervention et leur projet social répondent aux besoins repérés et sont définis en fonction de leur capacité d'intervention.

Couverture et implantation en Charente

Le territoire de la Charente se caractérise par l'implantation de **23 centres sociaux** et **5 espaces de vie sociale** associatifs agréés par la Caf, **soit 28 structures Avs** sur le territoire. Ces structures Avs sont réparties sur l'ensemble du département :

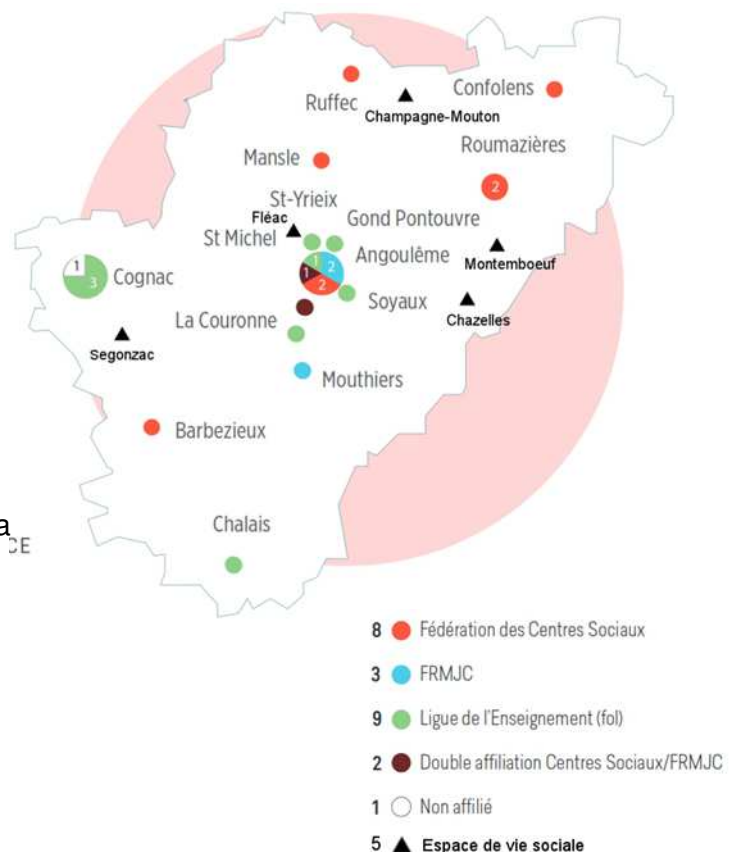
- ♦ **55%** (16 Cs et 1 Evs) sont implantés en **milieu urbain** caractérisé par 2 grandes agglomérations (Communautés d'agglomérations du Grand- Angoulême et du Grand - Cognac).
- ♦ **45%** (7 Cs et 3 Evs) sont implantés en **milieu rural**, territoire très étendu qui géographiquement représente les 2/3 du territoire.

23 centres sociaux en Charente

- * Centre social et culturel du pays Manslois
- * Centre social et culturel du Ruffécois
- * Centre social et culturel de Haute - Charente
- * Centre socioculturel du Confolentais
- * Centre social et culturel –Aserc-Crouin
- * Aserc - Maison du temps libre
- * Aserc - La passerelle
- * Centre social et culturel du pays de Chalais
- * Centre social et culturel du Barbezilien
- * Cscs Mjc Rives de Charente
- * Cscs - jeunesse loisirs- La Couronne
- * Cscs Charente Boème -Charraud
- * Cscs Caj La Grand-Font
- * Cscs Amicale Laïque st Yrieix
- * Cscs. Flep de Soyaux
- * Cscs- Mjc Louis Aragon- Ma Campagne
- * Cscs Amicale Laïque de Gond-Pontouvre
- * Cscs Mjc Sillac/ Grande-Garenne/ Frégeneuil La 1 Mosaïque
- * Centre Social - MJC St Michel
- * Centre social Les Alliers - Angoulême
- * Centre social les 4 routes Cognac
- * Association A.G.V.N.C.
- * Centre social - Basseau - La maison des habitants

5 espaces de vie sociale

- * Centre d'animation et loisirs canton Champagne Mouton CALCCM
- * AAEP Montembœuf
- * AH'TOUIPIE Horte et Tardoire Chazelles
- * ACCOLADE Segonzac
- * EVS Fléac



Projets de création en cours

- * 3 Espaces de vie sociale à :
 Rouillac – Châteauneuf - Montmoreau

Les spécificités en Charente

3 centres sociaux dédiés aux gens du voyage sont implantés sur les 3 territoire : Grand Angoulême, Grand Cognac et Nord Charente.

Notons que le centre social dit spécifique gens du voyage est un projet de territoire fondé sur une démarche de développement social local dans le respect du mode de vie des populations du voyage.

7 centres sociaux implanté sur les quartiers "**Politique de la ville (Qpv)** :

Angoulême (CS Ma Campagne, La Grande-Garenne, La Grand-Font, Basseau), Soyaux, La Couronne Cognac.

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 18 juin 2015 avec l'État, la branche Famille a pris l'engagement de favoriser l'implantation de structures de l'animation de la vie sociale dans les quartiers "politique de la ville" en 2016 tel que sur le quartier de Basseau à Angoulême.

Que font -ils ?

Développement de la
citoyenneté

Dimension d'intérêt général

Le centre social et l'espace de vie sociale renforcent le pouvoir d'agir des habitants sur les questions de société qui concernent leur territoire en favorisant des réponses innovantes.

Accompagnement des
projets

Dimension collective

Le centre social et l'espace de vie sociale accompagnent les projet collectifs des habitants pour répondre à leurs envies et à leurs besoins.

Activités - actions socio
éducatives et services

Dimension individuelle

Le centre social et l'espace de vie sociale proposent aux habitants des services et des activités adaptées aux besoins qu'ils ont exprimés en coopération avec les collectivités locales.

Quels sont leurs moyens ? (Source Senacs 2016 et Caf 16)

- 24% Communes dont la prestation « Contrat enfance jeunesse » de la Caf reversée aux structures).
- 17% Caf (Prestations de services au fonctionnement : « Animation globale » ; « Animation locale » et « Animation famille »).
- 13% Epci .
- 10% usagers (soit 2 Millions d'euros donné par les habitants).
- 12% autres produits (forte hausse : fondation, autres partenaires).
- 15% contrats aidés.
- 6% Conseil départemental.
- 2% État (hors emploi aidés).
- 1% Conseil Régional.

Public des centres sociaux par tranche d'âge

0 - 3 ans	1 189	6,26 %
4 - 10 ans	7 451	39,22 %
11 - 14 ans	2 080	10,95 %
15 - 17 ans	965	5,08 %
18 - 25 ans	412	2,17 %
25 - 60 ans	4 768	25,10 %
+ 60 ans	2 131	11,22 %
Total	18 996	

(1) 21 des 22 centres sociaux ayant répondu à la question donnée.

Chiffres clés (Senacs 2016)

Un moteur pour la vie associative locale 100 % des structures sont associatives.

28 structures d'animation de la vie sociale : **23** centres sociaux et **5** espaces de vie sociale associatifs.

Des projets portés par les habitants, appuyés par des professionnels.

Les centres sociaux en Charente développent de multiples actions dans de nombreux domaines :

↪ actions sociales, éducatives, culturelles, sportives, de soutien à la parentalité, de solidarités, de développement local, de citoyenneté, de prévention santé, d'insertion, d'animation du territoire

Une très large majorité des centres sociaux proposent des actions en direction de la jeunesse (pré-ados et ados), suivi de l'enfance :

↪ 90,9 % des centres sociaux en direction de la préadolescence,

↪ 81,8 % pour l'adolescence,

↪ 72,7 % en direction de l'enfance.

Une très large majorité des centres sociaux⁽¹⁾ proposent aussi des actions relatives à :

↪ **l'emploi / insertion** ↪ 87 % des centres sociaux,

↪ **la lutte contre l'exclusion** ↪ 80,9 %,

↪ **l'accès à la culture** ↪ 76,2 %,

↪ **le vieillissement** ↪ 71,4 %,

↪ **l'isolement** ↪ 71,4 %,

↪ **la discrimination** ↪ 71,4 %.

Les actions menées en gestion directe (Cs+Evs)

Alsh	22
Reaap	20
Clas	18
Laep	8
Eaje	6
Ram	5
Accueil jeune	5

184 associations locales accueillies par les centres sociaux.

Des richesses humaines :

1398 bénévoles dont 448 administrateurs ↪ **60 Etp** de bénévolat
Soit une moyenne de 3 Etp par structure.

3 000 adhésions familiales ; **10 000** adhésions individuelles.

Des moyens financiers au service des habitants et des projets

Une moyenne de 900 000 € par centre social.

Budget minimum : 261 290 €.

Budget maximum : 2 000 000 €.

515 000 € de budgets cumulés pour les Evs > 48 000 € < 162 000 €.

Autofinancement : 12 % des produits proviennent des usagers.

93 % d'entre eux sont ouverts entre **47 et 52 semaines** par an.

1.3.2 - Les structures de l'Avs : des lieux d'initiatives citoyennes, d'expression, d'accueil et d'inclusion sociale

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des lieux d'animation de la vie sociale favorisant :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, en particulier des plus fragiles,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces lieux d'animation :

- prennent en compte **l'expression** des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorisent la vie sociale et la vie associative,
- permettent aux habitants de **concevoir** et de **réaliser leurs projets**,
- proposent des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire,
- favorise le développement des **initiatives citoyennes** en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Un des facteurs fondamental qui favorise la participation citoyenne est **l'accueil**. En effet, l'accueil doit conduire l'usager des structures Avs vers ce qu'il est venu chercher. La qualité de l'accueil dépend de plusieurs éléments sur l'ensemble du parcours de l'usager : de son premier contact à l'obtention de la réponse attendue et à son éventuelle intégration à la vie de la structure, à la vie locale. L'accueil est le point de passage incontournable lorsqu'on rentre dans une structure et favorise pleinement l'implication des citoyens.

1.3.3 - Les structures de l'Avs : des lieux de co-élaboration et de réalisation de projets d'animation de la vie sociale

Le projet d'animation de la vie sociale, établi pour une période pluriannuelle de 4 années, est issu d'une démarche participative **co-élaborée** associant un ensemble d'acteurs : bénévoles, habitants, usagers, partenaires publics et réseaux.

Le projet social se fonde sur une démarche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et à leurs difficultés de la vie quotidienne mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire. Aussi, il cherche à apporter une réponse coordonnée et équilibrée :

- aux besoins des habitants et du territoire,
- aux exigences de la Caf dans la perspective de l'agrément,
- aux orientations politiques de ses partenaires financeurs.

Le projet social

- ♦ se fonde sur une démarche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et à leurs difficultés de la vie quotidienne mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire. Aussi, il cherche à apporter une réponse coordonnée et équilibrée :
 - aux besoins des habitants et du territoire,
 - aux exigences de la Caf dans la perspective de l'agrément,
 - aux orientations politiques de ses partenaires financeurs.
- ♦ explicite les axes d'interventions prioritaires et propose un plan d'actions et d'activités adaptées, en référence aux finalités et missions générales de l'animation de la vie sociale d'une part, et en réponse aux besoins sociaux constatés sur le territoire d'autre part.
- ♦ doit être articulé avec le ou les projets des autres partenaires (Collectivité, Caf, Conseil départemental, État, Msa...) et avec le projet du territoire. Cette recherche d'articulation voir d'harmonisation permet le cas échéant de mettre en évidence et de développer des complémentarités, des partenariats opérationnels et/ou des synergies de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique.

1.3.4 - Les structures de l'Avs : des lieux de citoyenneté "active"

Nombre de projets citoyens accompagnés par les centres (Senacs 2016)

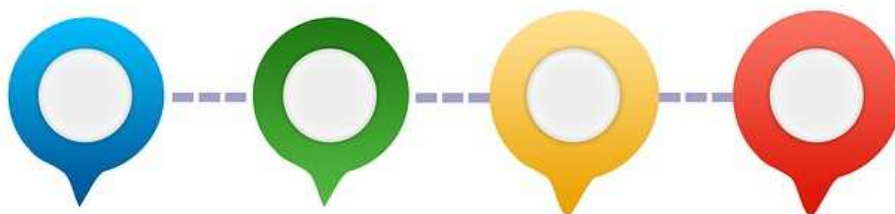
16 Centres Sociaux ont accompagnés de projets à l'initiative des préados

11 Centres Sociaux ont accompagnés de projets à l'initiative des ados

21 centres sociaux ont une démarche avec le tissu associatif local

La citoyenneté c'est la possibilité offerte à participer au dialogue, au débat et son résultat, une construction collective. Dans les centres sociaux cette création est rendue possible et explicite lors de chaque renouvellement d'agrément du projet social, véritable projet politique résultant d'un diagnostic partagé entre tous les acteurs, chacun de sa place et de sa responsabilité.

C'est ainsi que la participation des habitants prend tout son sens dans la vie des centres sociaux et des espaces de vie sociale.



1.4 - Photographie de la population

Démographie en Charente

Source Insee 2014

- Un peu plus de **353 853 habitants** dans le département
- Une croissance démographique modérée ➔ + 1,2 % de la population charentaise de 2007 à 2014.

Une concentration de la population charentaise dans les 2 communautés d'agglomération en 2014 ➔ environ **60 % des charentais résident dans le Grand Angoulême et le Grand Cognac.**

Tranches d'âge

Source Insee 2014

0-14 ans	57 356	16,2 %
15-17 ans	12 113	3,4 %
18-59 ans	177 312	50,1 %
+ 60 ans	107 073	30,25 %
Total	353 854	

- **19,6 %** de la population est âgée de 0 à 17 ans
- **50,1 %** de la population est âgée entre **18 et 59 ans**
- **30%** de la population est âgée de plus de 60 ans

Structure familiale

Source Insee 2014

- Une majorité des ménages sont **en couple et sans enfant** ➔ **53,2 %** des allocataires.
- Près d'un tiers des ménages sont **en couple avec enfant** ➔ **33,5 %** des allocataires.
- **10,7 %** des ménages sont des **familles monoparentales**

Catégorie socio professionnelle

Source Insee 2014

- Près de la moitié des ménages sont des **actifs occupant un emploi** ➔ **49,3 %** des allocataires.
- Une part importante des ménages est composée de (pré) **retraités** ➔ **39,2 %**.
- Ménages en situation de chômage ➔ **6,8 %**
- Élèves, étudiants, stagiaires. ➔ **0,9 %**

Précarité des allocataires Caf

Source Caf 2016

41 % de la population couverte
9 673 bénéficiaires du RSA

- Une hausse importante des familles à bas revenus de 2009 à 2016 ➔ **+ 18,5 %**.

Partie 2

La participation des habitants : Clé d'entrée de l'Avs

2.1 - Un cadre législatif et méthodologique

La dynamique participative constitue un principe fondateur et une plus-value de l'animation de la vie sociale. La participation concerne à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure.

Sur le plan de la conduite de l'action publique, la dynamique participative permet la prise en compte des besoins prioritaires exprimés par le terrain et une adaptation des orientations politiques des financeurs. Cette démarche qui reconnaît l'expertise d'usage de la population, contribue à une meilleure adéquation et efficacité, voire efficience, de l'action publique.

Si la participation des habitants-usagers ne se décrète pas, tous les moyens doivent être engagés pour faire de celle-ci une réalité. Élément central de l'agrément délivré par la Caf, principe fondamental dans la réalisation du projet social des structures d'Animation de la Vie sociale, la lettre circulaire de l'animation de la vie sociale -2012-013- précise les conditions favorables à la participation :

- * d'abord, le temps d'accueil, de prise de connaissance et de reconnaissance des personnes, est primordial, en particulier pour les publics les plus vulnérables car leur engagement dans une activité sociale est souvent difficile,
- * mais aussi, aller vers les habitants, sur leurs lieux de vie, diversifier les formes et les espaces de communication,
- * et surtout instaurer des instances et des actions favorisant la prise de parole et de responsabilité.

2.2 - Une journée d'étude en Charente : "La participation des habitants, une nébuleuse"

Catherine Neveu⁽²⁾, invitée lors de la journée de lancement du SDAVS le 18 septembre 2017, a engagé depuis 2013 une enquête de terrain approfondie sur les processus de politisation et d'émancipation dans les Centres sociaux. Ses travaux s'attachent à saisir les transformations à l'œuvre dans les pratiques et les représentations autour de la volonté de développer le pouvoir d'agir des habitant (e) s.

Un constat apparaît auprès des professionnels : « Il est de plus en plus difficile de faire participer les habitants ».

Face à cette interrogation, l'exposé de Mme Neveu a retenu notre attention au sujet de la participation des habitants sur les points suivants :

- La participation des habitants est liée à l'histoire de la société
- Quels sont les enjeux liés à la participation des habitants que nous voulons mettre en œuvre ?
- De qui parle-t-on ?
- « Quel est le but de la participation ? »



Bref historique de la participation des habitants

La participation est liée à l'évolution de la société. En 40 ans, la participation des habitants est passée d'une revendication des centres sociaux à une politique publique.

Nous assistons ainsi à un phénomène de société, soit au passage d'une aspiration d'un mouvement ascendant avec les centres sociaux à une offre institutionnelle descendante.

Tandis que les années 70 ont connu le développement des services (apparition de la société de consommation), les années 80 ont conduit à un changement de valeurs sociales avec le triomphe de l'individualisme et de nouveaux modèles familiaux éclatés. La « politique de la ville » fait son apparition afin d'intégrer les populations les plus pauvres. Les années 90 voient la perte de confiance des électeurs dans le vote et la représentation publique. Un besoin de « re-fabriquer » de la confiance avec la participation des habitants se fait sentir. Aujourd'hui, le virtuel est désormais aussi important que le réel. Cet espace virtuel modifie l'individu, contracte sa perception du temps, de l'espace et des liens sociaux. Les outils numériques favorisent l'individualisme. C'est un véritable séisme au niveau cognitif.

(2) Chercheuse au Cnrs.

Les 3 enjeux liés à la participation des habitants

1er enjeu : Gestionnaire ou managériale

- ⇒ Améliorer les services efficacement, améliorer les formes d'actions publiques.

2ème enjeu : Enjeu social

- ⇒ Recherche d'un meilleur vivre ensemble.

3ème enjeu : Développer une culture civique

- ⇒ Développer une capacité à mieux comprendre le monde et volonté d'agir.
- ⇒ Rapprocher les individus.
- ⇒ Enjeu politique et partage du pouvoir.

De qui parle t-on ? Des habitants !

Approfondir le public ciblé

Souvent les personnes les plus fragiles sont ciblées mais il faut se poser la question pourquoi elles ne participent pas ?

Condition nécessaire pour participer :

Savoir s'exprimer
Sortir de l'émotion
Avoir du temps

« Le temps » c'est :

Un coût matériel (se déplacer, faire garder ses enfants..)
Un coût en acquisition de connaissances (recherche)
Un coût symbolique (dimension sensible, peur de s'exprimer)

Les recherches de Mme Neveu démontrent qu'afin de regagner la confiance des habitants et de donner du sens à l'implication de ces derniers :

« ...nous devons nous intéresser avec bienveillance aux individus » .

La participation des habitants c'est viser

- L'individu afin de renforcer l'estime de soi,
- L'engagement individuel,
- L'action sociale comme vecteur de transformation ».

« Pour être citoyen il faut participer (être actif), trouver sa place et se sentir reconnu, utile ».



Partie 3

**Le Schéma directeur
de l'animation de la vie
sociale (Sdays)
en Charente**

3.1 - Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale : repères et contours

Fort de sa légitimité (LC AVS 2012 – 013), la Caf Charente formalise une **politique départementale de l'animation de la vie sociale**" par l'établissement d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale dans une vision globale du territoire départemental.

L'élaboration de ce document doit servir **de point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires** du secteur dans une perspective de **coordination et de concertation** dans un objectif de cohérence avec les besoins sociaux afin de faire face aux évolutions sociétales complexes (réformes des collectivités, paupérisation de la population, aire du numérique...).

Les enjeux du schéma directeur de l'animation de la vie sociale en Charente sont :

- Partager une **culture commune** concernant ce mode d'intervention sociale ;
- **Participer activement à faire reconnaître la valeur ajoutée** sociale de l'action des structures sur le champ de l'Animation de la Vie Sociale et leur nécessaire adaptation aux évolutions de l'environnement ;
- **Animer un partenariat** de conviction au service :
 - * d'une meilleure articulation des politiques publiques et des forces vives citoyennes,
 - * du développement des synergies partenariales ;

L'ambition est de soutenir, en partenariat, les structures d'animation de la vie sociale afin de valoriser et reconnaître que les centres sociaux et les espaces de vie sociale assument un rôle de prévention et d'investissement social sur le territoire.

En Charente

Lors des débats engagées avec les Fédérations d'éducation populaire - Fédération des centres sociaux, Fcol, Frmjc, au cours de la phase de pré-diagnostic, s'est imposée en filigrane l'idée force suivante : la mise en œuvre du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (Sdavs) en Charente est une occasion « éminemment politique » de redonner du sens à ce qui en constitue son originalité et in fine sa valeur ajoutée, à savoir : la « **participation des habitants** ».

Ainsi, la Caf de la Charente, en coopération avec les trois fédérations, a fait le choix de lancer les travaux d'étude du schéma Avs en **co-organisant une journée départementale le 18 septembre 2017 dédiée à la « participation des habitants »**, à laquelle était invitée Mme Neveux chercheuse au Cnrs. Étaient présents⁽³⁾ l'ensemble des centres sociaux, espaces de vie sociale et partenaires publics. Animés de l'idée force de la participation des habitants, nous avons cherché à rassembler, fédérer et structurer les multiples interrogations-préoccupations des acteurs concernés de près ou de loin par l'animation de la vie sociale (Avs) afin d'ouvrir et de favoriser la réflexion de tous et de partager les enjeux et propositions d'actions en atelier (world café).

3.2 - Un partenariat durable autour de l'Avs

3.2.1 - Un schéma directeur co-construit par l'ensemble des acteurs

Face aux évolutions de notre société, renforcer notre partenariat semble incontournable, tout en réaffirmant les missions de chacun et les spécificités des structures de l'animation de la vie sociale. Un accent tout particulier doit être mis sur la cohérence entre le projet d'animation de la vie sociale du centre, les politiques publiques et les dispositifs locaux.

Engagée depuis de nombreuses années aux côtés des structures de l'Animation de la Vie Sociale, la Caf Charente partage cet engagement avec plusieurs partenaires : l'État, les élus départementaux et locaux, la Msa, la Fédération des centres sociaux, la Ligue de l'enseignement de la Charente (Fcol), la Fédération régionale des Maisons des jeunes et de la culture (Frmjc).

⁽³⁾ Cf. annexe

Un cheminement à travers plusieurs étapes dans le temps :

La première étape a été de prendre en compte la spécificité de la Charente soit, la présence et la coopération de 3 fédérations qui fédèrent l'ensemble des centres sociaux : Fédération des centres sociaux, Fédération Charentaise des œuvres Laïques et la fédération Régionale de la Maison des Jeunes et de la Culture. **En 2010**, un accord cadre était signé entre la Caf 16 et ces 3 fédérations. Cet accord cadre a permis de reconnaître et de spécifier un partenariat engagé depuis plusieurs années.

En 2014, un guide méthodologique départemental a été co-construit avec ces dernières et 5 directeurs de structures Avs, afin de renouveler les contrats de projet. Ce travail a notamment permis de renforcer notre partenariat et de tisser des liens dans le temps.

Enfin, sur le terrain, le renouvellement des contrats de projet se déroule en partenariat entre les structures Avs, les fédérations, la Msa, l'État, les Maisons des solidarités du Conseil départemental, la Caf et les collectivités locales. Ce temps fort met en lumière la nécessité incontournable de travailler en partenariat afin de faire face aux évolutions sociétales complexes (réforme des collectivités locales, paupérisation de la population, transition numérique, radicalisation, évolution des structures familiales...).

3.3 - Échéancier pour la construction du SDAVS

Mai – juin – juillet 2017 : 3 réunions de concertation avec les 3 Fédérations afin de définir ensemble la méthodologie, travailler sur les problématiques Avs identifiées en Charente et préparer la journée d'étude du lancement du Sdavs;

4 septembre 2017 : une réunion partenariale Caf, Fédération des centres sociaux, Fcol, Frmjc, Conseil départemental et la Msa afin de partager et de recueillir les points de vue des partenaires au sujet des enjeux repérés avec les 3 Fédérations et de l'implication de chaque partenaire lors de cette journée (discours des Directeurs, des Fédérations, des Présidents et du Préfet, animation des ateliers).

18 septembre 2017 : **1ère journée de travail** avec l'ensemble des structures AVS, les institutions et les élus afin de :

- Travailler sur le principe fondateur de l'AVS : la "**participation des habitants**". Intervention de Mme Neveu, chercheuse au Cnrs et atelier de concertation en fin de matinée.
- Partager le travail sur les enjeux fondamentaux et les actions à mener (Méthode World café l'après-midi).

7 novembre 2017 : **2ème journée de travail** afin d'approfondir les travaux menés lors de la journée du 18 septembre 2017 avec 6 directeurs de centres sociaux et 2 directeurs d'espace de vie sociale, la Caf, les 3 Fédérations, le Conseil départemental, l'État (service politique de la Ville) et la Msa.

Nov., Déc.2017 puis janv.2018, 3 réunions afin de proposer des actions en fonction des enjeux repérés et d'ordonner les résultats des journées de travail avec les structures animation de la vie sociale et préparer le lancement du 1er comité technique Avs.

1er février 2018 : **Installation du comité opérationnel** Avs afin de partager les travaux avec les partenaires "techniciens" (Caf, Fédérations, État, Conseil départemental, Msa).

27 Mars : **1er Comité opérationnel AVS afin de recueillir les retours de chaque partenaire à partir des propositions faites lors du 1er février.**

Juin 2018 : **réunion d'installation du 1er comité de pilotage stratégique** qui entérinera les propositions stratégiques du schéma directeur et signature du Sdavs.

3.4 - Méthodologie

3.4.1 - Mobilisation des partenaires

La méthodologie retenue s'est appuyée sur une démarche participative cherchant à associer les différents partenaires et acteurs impliqués : les 22 centres sociaux, les 5 espaces de vie sociales, la Msa, l'État, le Conseil Départemental de la Charente, la Fédération des centres sociaux, la Fédération Charentaise des œuvres laïques, la Fédération Régionale des Maison des Jeunes et de la Culture. Une phase de recueil des points de vue des partenaires a été nécessaire avant d'inviter lors d'une journée d'étude, l'ensemble des acteurs de l'animation de la vie sociale – soit 120 personnes au sein d'un centre social Charentais.

Une seconde journée de travail a eu lieu le 7 novembre 2017 avec la participation de 6 directeurs de centres sociaux et 2 directeurs d'espace de vie sociale et les partenaires du comité opérationnels.

La phase d'analyse des travaux et les propositions d'actions a été menée entre décembre et Avril 2018.

3.4.2 - Diagnostic

Les travaux partenariaux nous ont permis de mettre à jour les perspectives suivantes, soit trois grandes tendances :

- ◆ **1 - La participation des habitants** est incontournable afin de rester au plus près des besoins des habitants mais une des conditions de réussite de ce mode d'intervention est la remise en question des professionnels que nous sommes car la participation des habitants évolue avec la société. Les professionnels ont exprimé le besoin que cette pratique soit reconnue et que le travail en réseau permette d'échanger sur les outils et de capitaliser les expériences positives à ce sujet. En effet :
 - * La participation des habitants se doit d'être suffisamment "experte" pour promouvoir une expression et une analyse argumentée des besoins sociaux du territoire et des habitants.
 - * La participation des habitants s'enrichit en réciprocité au travers de la "rencontre" entre habitants – porteurs des besoins du territoire et acteurs-partenaires porteurs de politiques publiques à destination avec et autour d'usagers, ce qui oblige au croisement des représentations, des visions et des enjeux.
 - * La participation s'inscrit en proximité des habitants, sur un territoire vécu, support à une expertise d'usage de territoire

- ◆ **2 - Vers un projet social partagé**

La réalisation d'un contrat de projet est un travail professionnel qui demande un investissement important des professionnels des structures d'animation de la vie sociale et qui sollicite et implique les habitants. Ce travail de qualité est peu valorisé auprès des acteurs locaux.

Ainsi, les travaux ont fait ressortir :

 - * un besoin de valoriser l'image des structures centres sociaux et espace de vie sociale
 - * un besoin de communiquer au sujet de l'attractivité qu'implique l'implantation d'un centre social ou espace de vie sur un territoire et par conséquent valoriser la plus – value afin de mieux communiquer sur les éléments « structurants » le territoire. Les structures Avs prennent en compte les problématiques locales mais leur faiblesse demeure dans le manque de lisibilité.

◆ **3 - Des structures d'animation de la vie sociale fragiles économiquement**

Le sujet est sensible et a soulevé de nombreuses interrogations. Les professionnels ont exprimé le besoin :

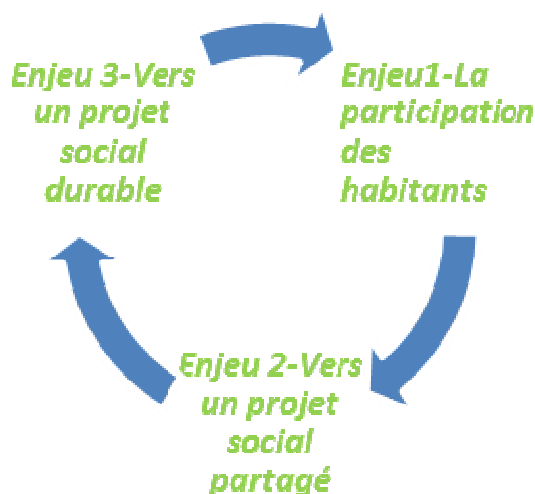
- * de consolider et sécuriser les financements des structures (difficulté croissante à équilibrer les budgets).
- * de garantie d'autonomie du projet tout en étant partagé
- * d'évaluer le « temps long » nécessaire à la mise en œuvre de la participation des habitants.
- * de partager leur projet avec les partenaires locaux dont les acteurs de l'économie marchande.
- * de demander de quel modèle économique parle-t-on ?
- * de rendre lisible l'impact économique de leurs actions.

⇒ **En conclusion**, nous avons retenu, collectivement, 3 enjeux complémentaires et interdépendants:

Enjeu 1 : « Faire ensemble pour bien vivre ensemble et faire société » : une ambition partagée avec et pour tous les habitants, avec tous les partenaires.

Enjeu 2 : Le projet d'animation de la vie sociale : une démarche participative, structurante à valoriser et à promouvoir.

Enjeu 3 : Un projet d'animation de la vie sociale porté par des habitants, soutenu économiquement de façon partenariale, équilibrée et durable.



Partie 4

Enjeux, objectifs et plan d'action de l'animation de la vie sociale en Charente

4.1 - Enjeu 1 : "Faire ensemble pour bien vivre ensemble et faire société" ➔ une ambition partagée avec et pour tous les habitants, avec tous les partenaires

Objectifs généraux

Promouvoir une culture commune partagée portée par un réseau qui rassemble tous les acteurs de l'animation de la vie sociale.

Objectifs opérationnels

Mettre en place des rencontres, temps forts, formations, échanges, outils, afin de créer une culture commune de l'animation de la vie sociale.

Actions

F1 ➔ Mise en place des assises départementales de l'animation de la vie sociale.

F2 ➔ Communiquer des outils de sensibilisation afin de créer une culture commune de l'animation de la vie sociale (ex : outil sur la participation des habitants).

F3 ➔ Recenser, faire connaître, valoriser et partager les démarches participatives en Charente

F4 ➔ Entretenir la dynamique du faire ensemble en s'appuyant sur des temps collectifs (séminaire, film, enquête...)



4.1 - Enjeu 2 : "Le projet d'animation de la vie sociale ➔ une démarche participative, structurante à valoriser et à promouvoir"



Objectifs généraux

- 1 - Le projet d'animation de la vie sociale, une démarche reconnue, point de convergence des politiques publiques et des volontés citoyennes.
- 2 - Valoriser, promouvoir, échanger, évaluer collectivement sur la plus-value d'un projet d'animation de la vie sociale pour le développement du territoire et l'épanouissement des habitants.



Objectifs opérationnels

- 1 - Organiser une fois/an une rencontre réunissant des directeurs et présidents des centres sociaux renouvelant leur contrat de projet, la Caf, l'État, la Msa, le Conseil Départemental), afin de lancer et construire les dynamiques locales (animer le guide méthodologique, actualités...)
- 2 - Favoriser une prise de conscience « de la plus-value » des missions assurées par les structures de l'Animation de la Vie Sociale afin de les rendre lisible et créer les conditions pour que les habitants, élus, bénévoles, acteurs, soient acteurs de la communication
- 3 - Un projet d'animation de la vie sociale de proximité, en phase avec les habitants et leur bassin d'animation de la vie sociale



Actions

- F5 ➔ Mise en place chaque année d'une réunion partenariale départementale de lancement des renouvellements des projets sociaux**
- F6 ➔ Diffuser et accompagner le guide méthodologique de l'animation de la vie sociale**
- F7 ➔ Capitaliser et mettre à disposition les outils méthodologiques de renouvellement des projets sociaux**
- F8 ➔ Faire connaître l'observatoire SENACS (Système d'Échange National des Centres Sociaux) et assurer une veille prospective permanente enrichie d'une évaluation des impacts sociaux des actions des structures de l'animation de la vie sociale**
- F9 ➔ Organiser des réunions publiques sur des thèmes et actions précises**
- F10 ➔ Organiser des formations pour renforcer le rôle politique des administrateurs**
- F11 ➔ Identifier, dynamiser et faire vivre des bassins d'animation de la vie sociale en proximité de ses habitants.**

4.3 - Enjeu 3 : "Un projet d'animation de la vie sociale porté par les habitants, soutenu économiquement de façon partenariale, équilibré et durable"

Cet enjeu a un intérêt pivot de mise en cohérence de l'ensemble des acteurs, parties prenantes des finalités de l'Avs autour de l'enjeu 1 et 2.

Chaque jour, nous constatons **le rôle primordial des acteurs associatifs auprès des habitants, des familles, des enfants et des adolescents.**

Pourtant, leur action reste bien souvent entravée là encore par une logique « en silo », tant dans les priorités politiques déployées que dans les modalités d'organisation du travail avec les associations. Ainsi, chaque niveau de collectivité agit sans coordination d'ensemble avec l'écosystème du développement social local, dans un cadre financier qui contraint fortement ces acteurs.

Ainsi, L'enjeu 3 doit permettre de réunir collectivement les acteurs institutionnels et associatifs de l'animation de la vie sociale afin :

- * De faire évoluer et de coordonner les pratiques institutionnelles et associatives.
- * De s'interroger sur les difficultés d'équilibre budgétaire rencontrées par les structures Avs. Les partenaires institutionnels s'engagent à recourir avec discernement à la méthode de l'appel à projet et à confier des missions avec le souci de la soutenabilité économique des structures.
- * d'anticiper les changements par des approches prospectives, d'éclairer les décisions par des évaluations qui aident à réinterroger les objectifs et les modes d'intervention des institutions et des structures d'animation de la vie sociale.

Objectif général

Un cadre partenarial refondé, recentré sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Objectifs opérationnels

- 1 - Un engagement de tous réaffirmé, renforçant la coopération et l'esprit de partenariat de façon durable.
- 2 - Travailler un modèle économique équilibré s'appuyant sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Actions

F12 ➡ Mettre en œuvre des conventions unifiées multi-partenariales, coopératives et pluriannuelles à partir des contrats de projet propre à chaque structure.

F13 ➡ Réinterroger le modèle économique et ouvrir la réflexion sur toutes les formes de financements d'organisation ou de mutualisation ou de coopération solidaire afin de préserver le cœur de métier des insertions sociales et éducatives.

F14 ➡ Envisager collectivement de façon prospective, les enjeux économiques de demain dans la confiance et la réciprocité.

F15 ➡ Articulation du schéma directeur de l'animation de la vie sociale aux projets de territoire des Epci.

Partie 5

Les instances
du suivi
du schéma directeur
de l'animation
de la vie sociale

Le comité stratégique

Le comité stratégique se réunira une fois par an.
Il est composé des signataires du schéma directeur de l'animation de la vie sociale.
L'évaluation du Sdavs sera faite lors du comité stratégique annuel.

Le comité opérationnel

Le comité opérationnel se réunira 2 fois par an.
Il est composé des opérateurs de chaque institution, fédérations ou associations en vue de la réalisation du plan du Sdavs.

Le groupe partenarial

Le groupe partenarial se réunira au minimum une fois par an afin de lancer collectivement le renouvellement des contrats de projets des structures d'animation de la vie sociale.

Il sera composé : des cadres de territoires Caf, de la conseillère départementale Avs Caf, de la Fédération des centres sociaux, de la Frmjc, de la Fcol, de l'État, du Conseil départemental, de la Msa et des directeurs des structures Avs, des présidents des centres sociaux et espace de vie sociale dont l'agrément prend fin ainsi que les élus référents des collectivités locales concernées par le renouvellement.



Partie 6

Engagement des signataires du schéma directeur de l'animation de la vie sociale

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser dans la mesure du possible, les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs dans le respect des compétences et des territoires d'intervention qui leur sont dévolus. En tout état de cause, l'éligibilité et le financement des actions respectent les procédures de droit communs mise en place par chaque partenaire du schéma.

Fait à Angoulême le 12 juin 2018

Le Préfet de la Charente


M. PIERRE N'GAHANE

Le Directeur
de la caisse d'Allocations familiales
de la Charente


M. Philippe ARNOULD

Le Président du Conseil d'administration
de la caisse d'Allocations familiales
de la Charente


M. Gérald GERVAIS

Le Président
du Conseil départemental de la Charente


M. François BONNEAU

La Directrice
De la Direction départementale
De la cohésion sociale et de la protection
Des populations


Mme Chantal PETITOT

Le Directeur
de la Caisse de mutualité sociale agricole
des Charentes


M. Edgard CLOEREC

Le Président du Conseil d'administration
de la Caisse de mutualité sociale agricole
des Charentes


M. Patrick COULLAUD

^{Pour} La Présidente
de la Fédération des centres sociaux

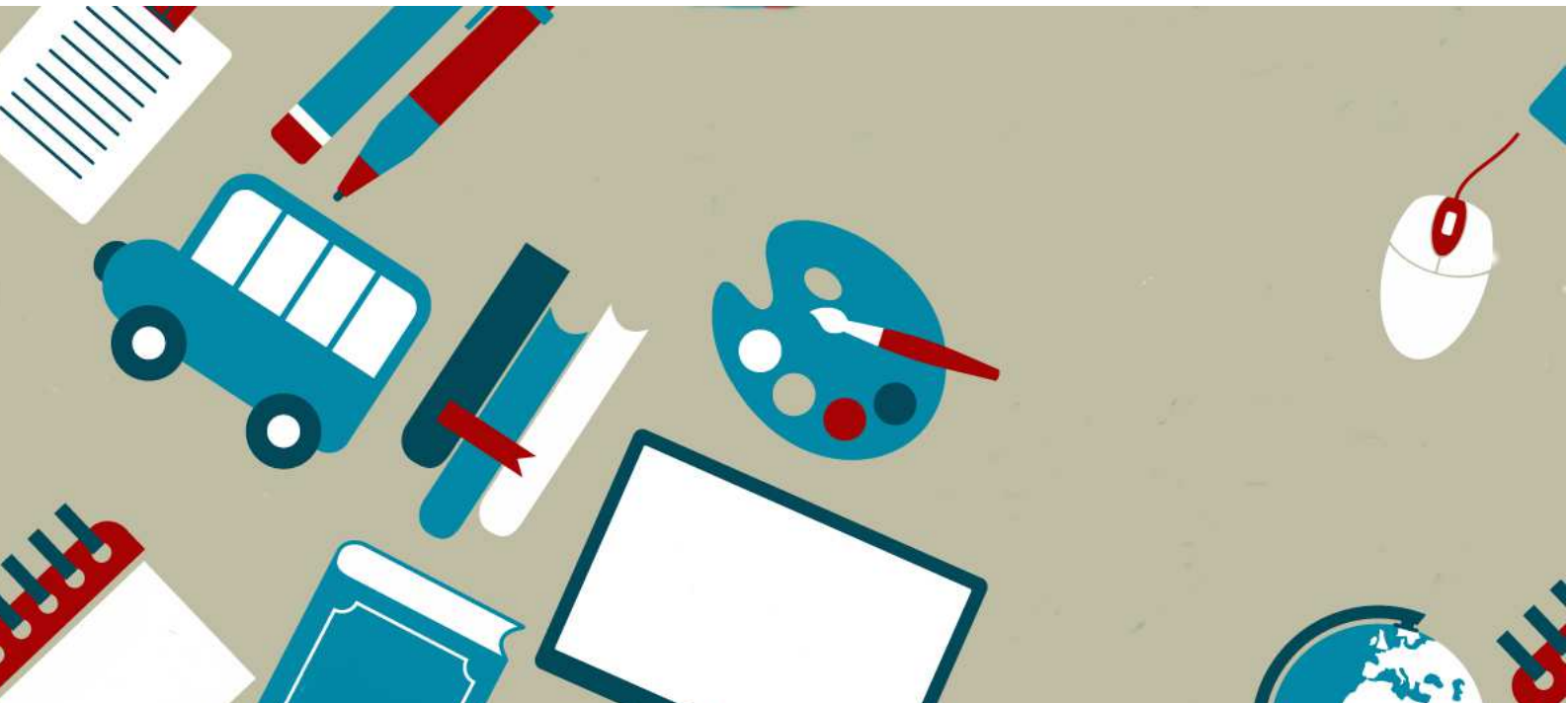

Mme Isabelle GODILLON

La Présidente
De la Fédération charentaise des œuvres laïques


Mme Line DUCHIRON

Le Président
de la Fédération régionale des Maisons des jeunes
Et de la culture


M. Gérard ABONNEAU



ANNEXES





Constitution des 8 groupes de la journée du 18/09/2017

Groupe 1

Nom	Prénom	Structure	Fonction
APPIOTTI	Hervé	Association l'AH Toupie	Directeur
AUBIN	Monique	Cscs/Mjc Louis Aragon	Présidente
BALLET	Anthony	Csls Jeunesse et Loisirs de La Couronne	Directeur
BARANGER	Stéphanie	Cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord	Responsable
BELLI	Blanche	ASERC	Administratrice
BERTHEBAUD	Joëlle	Cs du Confolentais	Référente familles
BERTOLINI	Sabrina	CAF 16	Responsable Territorial
BESSE	Bernadette	CAF 16	Conseillère départementale
BIDET	J-Pierre	Cscs/Mjc Louis Aragon	Directeur
BRALERET	Patrick	CSC du Barbezilien	Directeur
JOURDE	Béatrice	CAF 16	Conseillère technique

Groupe 2

Nom	Prénom	Structure	Fonction
BOIJENOUS	Florence	CAF 16	Conseillère départementale
BRETAUDEAU	Catherine	ASERC	Coordinatrice
BROUILLET	J-Marc	Cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord	Président
BRUNET	Jean-Pierre	CSCS CAJ	Présidente
CALA	Romuald	ACCOLADE	Directeur
CAMY	Marie-France	CS Rives de Charente	Présidente
CHARRIER	Sandrine	CSCS CAJ	Référente familles
CIGLAR	Christine	ASERC	Coordinatrice
COQUELOU	Mathieu	Fédération Régionale MJC	Délégué régional
COREZE	Magali	CS Rives de Charente	Référente Insertion

Groupe 3

Nom	Prénom	Structure	Fonction
BRAY	Georges	Fédération des Centres Sociaux	Directeur
COITEAU	Brice	ASERC	Référent familles
COSTARD	J-Pierre	Csc Pays de Chalais	Directeur
COUDRET	Stéphane	CS LES ALLIERS	Directeur
CUISINIER	Michel	Cscs Amicale Laïque St-Yrieix	Directeur
DAMOUR	Jennifer	ASERC	Coordinatrice
DAURÉ	J-François	Grand Angoulême	Président
DESALLE	Mélanie	EVS MJC S. GAINSBOURG	Référente familles
DUCHIRON	Line	FCOL	Présidente
ELLIOTT	M-Lise	CAF 16	Administratrice
FONTAINE	Christian	Csc La Chrysalide	Directeur
VELTEN	Franck	Conseil départemental	Chargé de mission

Groupe 4

Nom	Prénom	Structure	Fonction
BUISSON	Michel	FCOL	Directeur
DEFREYNES	Anne	Grand Angoulême	
FORGAS	André	CSCS MJC GRANDE GARENNE	Directrice/Directeur
GODILLON	Isabelle	Fédération des Centres Sociaux	Présidente
GRANGER	Raphaëlle	Cscs/Mjc Louis Aragon	Référente) Familles
GUINET	Élise	LOISON	Directrice/Directeur
HERIARD	M-Françoise	CAF 16	Conseillère/er technique
LACLAUTRE	Laetitia	CSCS MJC GRANDE GARENNE	Référente) Familles
LAFOND	Cynthia	Csc Pays de Chalais	Référente) Familles
LE MERCIER	Patrick	ALPR	Directrice/Directeur
LEBLANC	Guillaume	CSCS MJC Effervescence	Directrice/Directeur

Groupe 5

Nom	Prénom	Structure	Fonction
DOYEN	Philippe	FRMJC	Directeur
LACOSTE-YEBRA	Nathalie	CSCS MJC GRANDE GARENNE	Présidente
LEVEQUE	Fatima	CAF 16	Conseillère/er technique
MAGNANT	Bernard	MJC CS St Michel	Présidente
MANGUY	Béatrice	ALPR	Présidente
MASSE	Sébastien	CSCS Amicale Laique - Gond Pontouvre	Directeur
MAZE	Pierre	EVS MJC S. GAINSBOURG	Présidente
MONTEIRO	Christophe	CSCS CAJ	Directeur
PAGEAUD	Marie	AILAN	Directrice
PAPON	Sandrine	ASERC	Directrice

Groupe 6

Nom	Prénom	Structure	Fonction
BONNET	Jacky	Éducation nationale	
MESTANZA	Aude	CAF 16	Conseillère/er technique
MICHOUX	Elodie	MJC CS St Michel	Administratrice
MOREAU	Isabelle	Grand Angoulême	
NAHAT	Carmen	CAF 16	Conseillère/er technique
PERROIS	Sylvia	Cs du Confolentais	Administratrice
PITON	Sandra	CAF 16	Administratrice
RENARD	Luc	CS Rives de Charente	Directrice/Directeur
RICHARD	Patrick	ASERC	Président
RIVAS	Pascal	CAF 16	Responsable Territorial
SEGANTI	Sandra	CSCS MJC Effervescence	Référente familles

Groupe 7

Nom	Prénom	Structure	Fonction
ABONNEAU	Gérard	FRMJC	Président
DUBOIS	Sandrine	Grand Angoulême	Technicienne
SIMON	Nicolas	CAF 16	Conseiller technique
SOUBEYRAN	Frédérique	CSCS Amicale Laïque - Gond Pontouvre	Référente familles
TEXIER	Carole	Cs du Confolentais	Directrice
TRIAUD	Marie-Louise	Cscs Amicale Laïque St-Yrieix	Présidente
VALLADE	Raymond	ASERC	Administrateur
VAN-MALDEREN	Éric	CS DU PAYS DE MANSLOIS	Directeur
VERSIER	Lionel	CSCS Haute-Charente	Directeur
WILLAUMEZ-GUILLETEAU	Laure	Grand Angoulême	Adjointe

Groupe 8

Nom	Prénom	Structure	Fonction
BRENON	David	CAF 16	Conseiller technique
BRUCY	Florence	Cscs Amicale Laïque St-Yrieix	Référente familles
BRUIMAUD	Daniel	CSCS Amicale Laïque - Gond Pontouvre	Président
DAEMS	Alain	CS LES 4 ROUTES	Directeur
DOUBLET	Marie-Lise	EVS MJC S. GAINSBURG	Directrice
LACROIX	Olivier	AAEP MONTEMBOEUF	Référent familles
MARTIN	Evelyne	CAF 16	Conseillère technique
MITERRAND	Danièle	AILAN	Présidente
RAVAUD	Dominique	La Forêt de Tessé - CC Val de Charente	Maire - Vice Présidente
RINEAU	J-François	Csc Pays de Chalais et Msa	Président/ élu MSA
ZACHARIE	Anne-Marie	MJC CS St Michel	Directrice

Personnes non rattachées à un groupe (officiel, organisateur...)

Nom	Prénom	Structure	Fonction
ARNOULD	Philippe	CAF 16	Directeur
BARIL	Catherine	CAF 16	Directrice adjointe
BONNEAU	Sandy	CAF 16	Secrétaire
CAILLAUD	Martine	MSA DES CHARENTES	Responsable de service
CAMUS	Sandra	CAF 16	Secrétaire
CAZENAVE	Samuel	Conseil Départemental	Vice- Président
CLOËREC	Edgard	MSA DES CHARENTES	Directeur
COUILLAUD	Patrick	MSA DES CHARENTES	Président
GERVAIS	Gérald	CAF 16	Présidente CA
POTHIER	Béatrice	CAF 16	Secrétaire
RAINEREAU	Amélie	CAF 16	Chargée de communication

Enjeu 1	« Faire ensemble pour bien vivre ensemble et faire société » : une ambition partagée avec et pour tous les habitants, avec tous les partenaires
Objectif général	Promouvoir une culture commune partagée portée par un réseau qui rassemble tous les acteurs de l'animation de la vie sociale
Objectif opérationnel	Mettre en place des rencontres, temps forts, formations, échanges, outils, afin de créer une culture commune de l'animation de la vie sociale

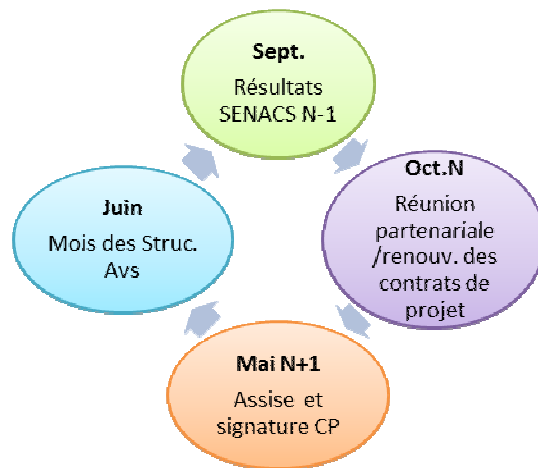
FICHE ACTION n°1	Mise en place des assises Départementales de l'Animation de la Vie sociale 2018 - 2022
-------------------------	---

Descriptif de l'action	<p>Co-définir une culture commune partagée de l'Animation de la vie sociale</p> <p>Recenser les besoins des structures et des acteurs de l'animation de la vie sociale lors des assises annuelles de l'animation de la vie sociale</p> <p>A partir de cet « état des lieux » accompagner la mise en œuvre locale des actions qui répondent aux besoins exprimés : temps forts, formations, échanges, outils</p>			
Périmètre de l'action	<p>Valoriser les apports des approches centrées sur l'expression des habitants sur un territoire :</p> <p>Développement social local, économie sociale et solidaire, éducation populaire, participation des habitants (expertise d'usage des hbts), rôle des structures de l'Avs (animateur de débat, plus-value des structures de l'Avs), citoyenneté...</p>			
Public visé	<p>Les élus en lien avec l'animation de la vie sociale et les collectivités locales</p> <p>les professionnels AVS</p> <p>les bénévoles engagés</p> <p>les partenaires (Caf, fédérations des centres sociaux, Fcol, Frmjc, État, Conseil Départemental)</p> <p>des habitants</p>			
Pilotage et Partenariats engagés	<i>Chef de file</i>	Fédération des centres sociaux	<i>Partenaires</i>	<p>Comité opérationnel</p> <p>Directeurs structures AVS</p> <p>Intervenants fidélisés</p> <p>Bénévoles engagés</p> <p>Élus locaux (et collectivité d'accueil)</p> <p>Partenaires en lien avec les bassins d'animation de la vie sociale</p>
Moyen et ressources financières	<i>Financier</i>	<p>Coût de la manifestation : estimation à refaire</p> <p>Logistique + intervenant + préparation</p>		
Modalités de mise en œuvre	<i>Fréquence</i>	1 fois/an au mois MAI	<i>Durée</i>	Une journée ou ½ journée
	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	100 personnes	<i>Échéancier de l'action (les grandes étapes)</i>	Préparatif en 2018, effectivité au 1 ^{er} semestre 2019

Chaque année, les assises seront organisées au mois de Mai dans une logique d'événements incontournables comme la commission d'action sociale de la caisse d'allocation familiale qui étudie et valide les contrats de projet afin de délivrer l'agrément aux structures AVS ainsi que les résultats de l'observatoire Senacs en septembre. Nous proposons ainsi de planifier la future réunion partenariale annuelle départementale de lancement de renouvellement des contrats de projet des structures AVS en octobre et de communiquer et valoriser chaque année en juin l'activité des structures AVS en Charente.

Schéma des évènements annuels en Charente porté par les signataires du schéma directeur de l'animation de la vie sociale :

Méthode



Enjeu 1	« Faire ensemble pour bien vivre ensemble et faire société » : une ambition partagée avec et pour tous les habitants, avec tous les partenaires
Objectif général	Promouvoir une culture commune partagée portée par un réseau qui rassemble tous les acteurs de l'animation de la vie sociale
Objectif opérationnel	Mettre en place des rencontres, temps forts, formations, échanges, outils afin de créer une culture commune de l'animation de la vie sociale

FICHE ACTION n°2	Communiquer des outils de sensibilisation afin de créer une culture commune de l'animation de la vie sociale (ex : outil sur la participation des habitants) 2018 - 2022
-------------------------	--

Descriptif de l'action	<p>Définir un cahier des charges (tronc commun de la culture commune AVS) avec le comité opérationnel afin de mesurer les attentes</p> <p>Recenser les outils existants qui sensibilisent à une « culture commune » Adapter-inventer les supports aux publics ciblés : plaquettes, films, des MOOC, Tuto... Accompagner cet outil auprès des professionnels – médiation numérique Prévoir une ligne éditorial Parler au grand public, vulgariser Évaluer/actualiser</p> <p>Créer une plateforme commune numérique afin de porter collectivement le SDAVS. Des liens permettront de naviguer avec le site Caf.fr, sites des fédérations, du conseil départemental, de l'État</p>			
Périmètre de l'action	Tronc commun de l'Avs à définir de façon partenariale			
Public visé	Tous les acteurs de l'AVS par cible			
Pilotage et Partenariats engagés	Chef de file	Démarrage : co-organisation par le comité opérationnel du schéma Avs Suivi : Fédération des centres sociaux	Partenaires associés	FRMJC ; Fcol Structures AVS Réseaux nationaux (fédé, Caf...) Université, écoles du son et de l'image Creadoc Sisyf vidéo/média citoyen
Moyens et ressources mobilisés	Financier	Coût de la création du site : estimation à revoir		
Modalités de mise en œuvre	Fréquence	Permanent	Durée	Lancer la réflexion en 2018, effectivité 2 ^{ème} semestre 2019
	Nombre de bénéficiaires		Échéancier de l'action (les grandes étapes)	
Méthode				

Enjeu 1	« Faire ensemble pour bien vivre ensemble et faire société » : une ambition partagée avec et pour tous les habitants, avec tous les partenaires
Objectif général	Promouvoir une culture commune partagée portée par un réseau qui rassemble tous les acteurs de l'animation de la vie sociale
Objectif opérationnel	Mettre en place des rencontres, temps forts, formations, échanges, outils, afin de créer une culture commune de l'animation de la vie sociale

FICHE ACTION n°3	Recenser, faire connaître, valoriser et partager les démarches participatives en Charente 2018 - 2022
-------------------------	---

Descriptif de l'action	<p>Construire un outil de recensement commun afin de capitaliser les démarches participatives.</p> <p>Recenser les démarches participatives utilisées en Charente et introduire cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> au sein de la plateforme numérique (comme un des items) au sein des Assises de L'Avs : témoignage vivants au sein des réunions des bassins d'animation de la vie sociale au sein des réunions de réseau des fédérations au sein des réunions de lancement des renouvellements des contrats de projet de l'année des acteurs de l'Avs (expérimenter ces outils de pratiques participatives sur le terrain), en présence des acteurs institutionnels... 				
Périmètre de l'action					
Public visé	Acteurs de l'animation de la vie sociale : salariés, bénévoles, financeurs.				
Pilotage et partenariats engagés	Chef de file	Fédération des centres sociaux	Contributeurs : Les 3 fédérations	Partenaires	Structures de l'Avs départementales, régionales, nationales
Moyen et ressources financières	Financier	Estimation : 1 750 €			
Modalités de mise en œuvre	Fréquence	Une fois / an		Durée	2019 - 2022
	Nombre de bénéficiaires			Échéancier de l'action (les grandes étapes)	Lanc. 2018 / effectivité 1 ^{er} semestre 2019
Méthode	Chaque fédération collecte les outils utilisés par les centres sociaux affiliés.				

Enjeu 1	« Faire ensemble pour bien vivre ensemble et faire société » : une ambition partagée avec et pour tous les habitants, avec tous les partenaires
Objectif général	Promouvoir une culture commune partagée portée par un réseau qui rassemble tous les acteurs de l'animation de la vie sociale
Objectif opérationnel	Mettre en place des rencontres, temps forts, formations, échanges, outils, afin de créer une culture commune de l'animation de la vie sociale

FICHE ACTION n°4	Entretenir la dynamique du faire ensemble en s'appuyant sur des temps collectifs (séminaire, film, enquête...) 2018 - 2022			
Descriptif de l'action	Organiser des rencontres thématiques qui interpellent les personnes S'appuyer sur les événements : assises départementales, bassins de l'Avs...			
Périmètre de l'action	Thèmes : parentalité, coéducation, vieillissement, ruralité, mobilité, handicap, rapports hommes/femmes...			
Public visé	S'adresse à tous : habitants, acteurs locaux... sur les bassins d'animation de la vie sociale concernés			
Pilotage et partenariats engagés	Chef de file	Fcol	Partenaires	Bassins d'animation de la vie sociale concernés : Structures AVS Élus locaux Habitants Acteurs locaux
Moyen et ressources financières	Financiers	Estimation annuelle à revoir (200€/ action)		
Modalités de mise en œuvre	Fréquence	6 actions / an	Durée	2018-2022
	Nombre de bénéficiaires		Échéancier de l'action (les grandes étapes)	Mise en place des Bavs en 2018 et entretien de la dynamique dès 01/01/2019
Méthode	Travailler avec les structures locales d'animation de la vie sociale afin d'appuyer et soutenir le déploiement de leur contrat de projet.			

Enjeu 2	Le projet d'animation de la vie sociale : une démarche participative, structurante à valoriser et à promouvoir
Objectif général	Le projet d'animation de la vie sociale, une démarche reconnue, point de convergence des politiques publiques et des volontés citoyennes
Objectif opérationnel	Organiser une fois/an une rencontre réunissant des directeurs et présidents des centres sociaux renouvelant leur contrat de projet, la Caf, l'État, la Msa, le Conseil départemental afin de lancer et construire les dynamiques locales

FICHE ACTION n°5	Mise en place chaque année, d'une réunion partenariale départementale de lancement des renouvellements des projets sociaux 2018- 2022
-------------------------	--

Descriptif de l'action	<p>Organiser une réunion annuelle avec les directeurs, les présidents, la Caf (conseillère départementale, cadres de territoires), l'État, le conseil départemental et la Msa :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présenter le guide méthodologique Senacs et prospective Échanger sur les enjeux et les préoccupations actuelles des structures Avs Partager l'actualité, les enjeux des institutions en lien avec l'Avs <p>Cette réunion (après-midi) pourrait s'organiser le même jour que le comité opérationnel du schéma directeur de l'animation de la vie sociale</p>			
Périmètre de l'action				
Public visé	Les directeurs, les élus des structures AVS engagés dans un renouvellement			
Pilotage et partenariats engagés	Chef de file	Caf	Partenaires	Membres du comité opérationnel du SDAVS
Moyen et ressources financières	Financiers	Estimation à 1050 € soit (350 €/ fédération)		
Modalités de mise en œuvre	Fréquence	1 fois / an		
	Nombre de bénéficiaires		Échéancier de l'action (les grandes étapes)	2018 - 2022
Méthode	Réunion annuelle			

Enjeu 2	Le projet d'animation de la vie sociale : une démarche participative, structurante à valoriser et à promouvoir
Objectif général	Le projet d'animation de la vie sociale, une démarche reconnue- point de convergence des politiques publiques et des volontés citoyennes
Objectif opérationnel	Organiser une fois/an une rencontre réunissant des directeurs et présidents des centres sociaux renouvelant leur contrat de projet, la Caf, l'État, la Msa, le Conseil départemental afin de lancer et construire les dynamiques locales

FICHE ACTION n°6	Diffuser et accompagner et le guide méthodologique de l'animation de la vie sociale 2018 - 2022
-------------------------	--

Descriptif de l'action	Rendre accessible le guide sur la plateforme numérique AVS, Caf.fr Accompagner l'utilisation du guide méthodologique de l'élaboration du projet social AVS.				
Périmètre de l'action	Créer les conditions nécessaires afin que le projet d'animation de la vie sociale soit une démarche reconnue et le point de convergence des politiques publiques et des volontés citoyennes				
Public visé	Les directeurs, les dirigeants associatifs des structures AVS, les bénévoles engagés, les salariés.				
Pilotage et partenariats engagés	<i>Chef de file</i>	Le comité opérationnel du Sdavs	Contributeur : Caf ; fédérations	<i>Partenaires</i>	Les directeurs des Sdavs, les professionnels de l'accompagnement concernés lors du renouvellement des CP
Moyen et ressources financières	<i>Financiers</i>	3 150 € (soit 1050 €/ fédération)			
Modalités de mise en oeuvre	<i>Fréquence</i>	En permanence		<i>Durée</i>	2018 -2022
	<i>Nombre de bénéficiaires</i>			<i>Échéancier de l'action (les grandes étapes)</i>	2018
Méthode	Réunion de lancement Lors de l'accompagnement des centres sociaux en renouvellement				

Enjeu 2	Le projet d'animation de la vie sociale : une démarche participative, structurante à valoriser et à promouvoir
Objectif général	Le projet d'animation de la vie sociale, une démarche reconnue- point de convergence des politiques publiques et des volontés citoyennes
Objectif opérationnel	Organiser une fois/an une rencontre réunissant des directeurs et présidents des centres sociaux renouvelant leur contrat de projet, la Caf, l'État, la Msa, le Conseil départemental afin de lancer et construire les dynamiques locales

FICHE ACTION n°7	Capitaliser et mettre à disposition les outils méthodologiques de renouvellement de contrat de projet sociaux 2018 - 2022
-------------------------	---

Descriptif e l'action	Rendre accessible sur la plateforme numérique les outils méthodologiques de renouvellement de contrat de projet Recenser les bonnes pratiques Mettre sur la plateforme numérique les outils recensés. Permettre aux utilisateurs de ces outils de partager leurs expériences, leur avis.				
Périmètre de l'action	Tous les outils méthodologiques susceptibles de faciliter les travaux de renouvellement				
Public visé	Les structures de l'Avs				
Pilotage et partenariats engagés	Chef de file	Fédération des centres sociaux	Contributeurs : Les 3 fédérations	Partenaires	Structures AVS, membres du comité opérationnel du schéma Avs
Moyen et ressources financières	Financiers	0 € En lien avec la fiche action F2 (Communiquer des outils)			
Modalités de mise en œuvre	Fréquence	Mise à jour 1 fois par an	Durée	2018 - 2022	
	Nombre de bénéficiaires		Échéancier de l'action (les grandes étapes)	2019	
Méthode	Concierter les structures d'animation de la vie sociale				

Enjeu 2	Le projet d'animation de la vie sociale : une démarche participative, structurante à valoriser et à promouvoir
Objectif général	Valoriser, promouvoir, échanger, évaluer collectivement sur la plus-value d'un projet d'animation de la vie sociale pour le développement du territoire et l'épanouissement des habitants
Objectif opérationnel	Favoriser une prise de conscience « de la plus- value » des missions assurées par les structures de l'Animation de la Vie Sociale afin de les rendre lisibles et créer les conditions pour que les habitants, élus, bénévoles, acteurs, soient acteurs de la communication

FICHE ACTION n°8	Faire connaître l'observatoire SENACS (Système d'Échange National des Centres Sociaux) et assurer une veille prospective permanente enrichie d'une évaluation des impacts sociaux des actions des structures de l'animation de la vie sociale 2018 - 2022
-------------------------	--

Descriptif de l'action	<p>Lancer la campagne de collecte Senacs, s'assurer de la cohérence des données en Charente</p> <p>Suivre la stratégie de communication régionale pour le contenu de la plaquette Senacs</p> <p>Créer un groupe de travail afin d'assurer une veille prospective permanente intégrant une analyse des données annuelles de l'observatoire et des indicateurs de veille prospective</p> <p>Expérimenter avec une démarche d'évaluation des impacts sociaux des structures de l'animation de la vie sociale à long terme (voir avec la Cnaf si nous pouvons initier cette expérimentation avec l'appui du National - fédération des centres sociaux-Cnaf)</p>				
Périmètre de l'action	<p>Travailler sur la plus-value des structures Avs (avec le chercheur, que serait notre territoire et les structures de l'Avs)</p> <p>Comment et où communiquer ?</p> <p>Bassin d'animation de la vie sociale</p> <p>Monographie</p> <p>Impacts sociaux</p> <p>Assemblée générale des structures</p> <p>Exposition</p> <p>Proposition lors des portes ouvertes (Évènement étalé sur un mois sur l'ensemble du département)</p>				
Public visé	<p>Les élus des collectivités locales</p> <p>La gouvernance des structures AVS</p> <p>Les partenaires institutionnels (État, Caf, Conseil départemental, Msa)</p> <p>Les habitants</p>				
Pilotage et partenariats engagés	Chef de file	Senacs : Fédération des centres sociaux Évaluation de l'impact social :	Contributeurs : 3 Fédération des centres sociaux	Partenaires	Membre du comité opérationnel
Moyen et ressources financières	Financiers	Coût d'un chercheur (impacts sociaux) : à définir			
Modalités de mise en œuvre	Fréquence	A définir		Durée	
	Nombre de bénéficiaires			Échéancier de l'action (les grandes étapes)	
Méthode	Se rapprocher de la Cnaf au sujet de l'évaluation de l'impact social.				

Enjeu 2	Le projet d'animation de la vie sociale : une démarche participative, structurante à valoriser et à promouvoir
Objectif général	Valoriser, promouvoir, échanger, évaluer collectivement sur la plus-value d'un projet d'animation de la vie sociale pour le développement du territoire et l'épanouissement des habitants
Objectif opérationnel	Favoriser une prise de conscience « de la plus- value » des missions assurées par les structures de l'Animation de la Vie Sociale afin de les rendre lisible et créer les conditions pour que les habitants, élus, bénévoles, acteurs, soient acteurs de la communication

FICHE ACTION n°9	Organiser des réunions publiques sur des thèmes et actions précises 2018 - 2022
-------------------------	--

Descriptif de l'action	Accompagner, créer des conditions favorables afin que les structures AVS organisent des réunions publiques				
Périmètre de l'action	Les bassins d'animation de la vie sociale				
Public visé	Tous les habitants et les acteurs de l'animation de la vie sociale				
Pilotage et partenariats engagés	<i>Chef de file</i>	Fcol	Les contributeurs : les fédérations / les associations	<i>Partenaires</i>	Les membres du comité opérationnel
Moyen et ressources financières	<i>Financiers</i>	En lien avec la fiche 4 (entretenir une dynamique de faire ensemble en s'appuyant sur des temps collectifs).			
Modalités de mise en œuvre	<i>Fréquence</i>	3 fois par an	<i>Durée</i>	2018 - 2022	
	<i>Nombre de bénéficiaires</i>		<i>Échéancier de l'action (les grandes étapes)</i>	A structurer début 2019	

Méthode	<p>Appui des fédérations selon les réseaux, les thématiques et les territoires localement (bassin d'animation de la vie sociale)</p> <p>Faire un programme annuel</p>
----------------	---

Enjeu 2	Le projet d'animation de la vie sociale : une démarche participative, structurante à valoriser et à promouvoir
Objectif général	Valoriser, promouvoir, échanger, évaluer collectivement sur la plus-value d'un projet d'animation de la vie sociale pour le développement du territoire et l'épanouissement des habitants
Objectif opérationnel	Favoriser une prise de conscience « de la plus- valeur » des missions assurées par les structures de l'Animation de la Vie Sociale afin de les rendre lisibles et créer les conditions pour que les habitants, élus, bénévoles, acteurs, soient acteurs de la communication

FICHE ACTION n°10	Organiser des formations au renforcement du rôle politique des administrateurs 2018 - 2022				
Descriptif de l'action	<p>Organiser une offre de formation pour les administrateurs des conseils d'administration : relation avec les élus locaux, prise de parole en public pour oser la parole politique ; estime de soi.)</p> <p>Créer et valoriser des outils de communication et de formation:</p> <p>Mooc : cours en ligne ouvert en tous</p> <p>mettre en commun l'existant afin de progresser dans la communication ensemble,</p> <p>accompagner les directeurs à l'accompagnement des dirigeants associatifs,</p> <p>mettre en réseau les présidents des structures de l'Avs</p>				
Périmètre de l'action	<p>Valoriser, promouvoir, échanger, sur la plus- valeur d'un projet d'animation de la vie sociale pour le développement du territoire et l'épanouissement des habitants : monographies...</p> <p>Créer les conditions afin que les administrateurs soient fiers de leur structure et qu'ils la communiquent</p> <p>Réinvestir :</p> <ul style="list-style-type: none"> lors des réunions de bassins de l'Avs Ag des Structures de l'Avs Expo Portes ouvertes (même date étalées sur un mois) 				
Public visé	Dirigeants associatifs : les présidents des centres sociaux (Ca-bureau-administrateurs)				
Pilotage et partenariats engagés	<i>Chef de file</i>	Fédération des centres sociaux	Contributeur : Sava 16(Collectif des Structures d'Aide à la Vie Associative de la Charente)	<i>Partenaires</i>	Structures AVS
Moyen et ressources financières	<i>Financiers</i>	1 750 € /an			
Modalités de mise en œuvre	<i>Fréquence</i>	Minimum 1 /an		<i>Durée</i>	2018 -2022
	<i>Nombre de bénéficiaires</i>			<i>Échéancier de l'action (les grandes étapes)</i>	
Méthode	<p>Recueil des besoins</p> <p>Proposition de formation</p>				

Enjeu 2	Le projet d'animation de la vie sociale : une démarche participative, structurante à valoriser et à promouvoir
Objectif général	Valoriser, promouvoir, échanger, évaluer collectivement sur la plus-value d'un projet d'animation de la vie sociale pour le développement du territoire et l'épanouissement des habitants
Objectif opérationnel	Un projet d'animation de la vie sociale de proximité en phase avec les habitants et leur bassin d'animation de la vie sociale

FICHE ACTION n°11	Identifier, dynamiser et faire vivre des bassins d'animation de la vie sociale en proximité de ses habitants			
	2018- 2022			
Descriptif de l'action	<p>Constituer un groupe de travail spécifique : définir les zones de rayonnement des structures AVS, identifier le réseau d'acteurs (élus référents...) sur le bassin AVS</p> <p>Proposer des formations aux élus référents</p> <p>Proposer des sensibilisations à la culture d'animation de la vie sociale lors des réunions de bassin : ex éducation partagée, parentalité...</p>			
Périmètre de l'action	Culture commune de l'Avs			
Public visé	Les acteurs locaux de l'animation de la vie sociale sur les bassins AVS			
Pilotage et partenariats engagés	<i>Chef de file</i>	Comité opérationnel	<i>Partenaires</i>	Structures Avs ; Élus référents ; les conseillers territoriaux Caf ; Ddcsp, les travailleurs sociaux (CD, Caf) ; les acteurs AVS impliqués localement.
Moyen et ressources financières	<i>Financiers</i>	A évaluer		
Modalités de mise en œuvre	<i>Fréquence</i>	Permanent	<i>Durée</i>	2018 -2022
	<i>Nombre de bénéficiaires</i>		<i>Échéancier de l'action (les grandes étapes)</i>	Octobre 2018

Enjeu 3	Un projet d'animation de la vie sociale porté par des habitants, soutenu économiquement de façon partenariale, équilibrée et durable
Objectif général	Un cadre partenarial refondé, recentré sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire
Objectif opérationnel	Un engagement de tous réaffirmé, renforçant la coopération et l'esprit de partenariat de façon durable

FICHE ACTION n°12		Mettre en œuvre des conventions multi-partenariales, coopératives et pluriannuelles 2018- 2022		
Descriptif de l'action	<p>Rechercher et s'appuyer sur des modèles de conventions existants</p> <p>Créer le modèle de convention avec l'ensemble des acteurs concernés</p> <p>Animer une conférence des financeurs des structures de l'animation de la vie sociale pour asseoir le cadre départemental du schéma directeur de l'animation de la vie sociale</p>			
Périmètre de l'action	<p>Mise en cohérence de l'ensemble des acteurs parties prenantes des finalités de l'Avs autour des enjeux 1 et 2 à savoir :</p> <p>Soutenir la pérennité des projets d'animation de la vie sociale portés par des habitants, promoteurs du « faire ensemble pour mieux vivre ensemble et faire société », creusés de citoyenneté active, favorisant un processus de coresponsabilité des citoyens et des pouvoirs publics, d'accroissement de la confiance dans le jeu démocratique</p>			
Public visé	Partenaires, CD, Msa, Caf, Collectivités, Structures Avs			
Pilotage et partenariats engagés	<i>Chef de file</i>	Caf	<i>Partenaires</i>	Membres du comité stratégique
Moyen et ressources financières	<i>Financiers</i>			
Modalités de mise en œuvre	<i>Fréquence</i>	A chaque renouvellement de contrat de projet	<i>Durée</i>	2019
	<i>Nombre de bénéficiaires</i>		<i>Échéancier de l'action (les grandes étapes)</i>	

Enjeu 3	Un projet d'animation de la vie sociale porté par des habitants, soutenu économiquement de façon partenariale, équilibrée et durable
Objectif général	Un cadre partenarial refondé, recentré sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire
Objectif opérationnel	Travailler un modèle économique équilibré s'appuyant sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire

FICHE ACTION n°13	Réinterroger le modèle économique actuel et ouvrir la réflexion sur toutes les formes de financements d'organisation ou de mutualisation ou de coopération solidaire 2018- 2022
--------------------------	--

Descriptif de l'action	<p>Travailler sur le modèle économique :</p> <p>Objectiver les modèles économiques actuels</p> <p>Réfléchir aux nouvelles formes de ressources économiques en réinterrogeant le sens et les valeurs (analyser et proposer des hybridations de financement : organisation interne, missions et ressources de la structure).</p> <p>Diffuser, former, accompagner la montée en compétence en matière d'analyse financière des structure de l'Avs</p> <p>Déterminer de nouveaux outils juridiques et les expérimenter</p>				
Périmètre de l'action	Déboucher sur une solution pérenne répondant à l'enjeu 3				
Public visé	Les structures AVS et les partenaires impliqués				
Pilotage et partenariats engagés	<i>Chef de file</i>	Frmjc	Contributeurs : Les membres du comité opérationnels et les structures AVS	<i>Partenaires</i>	A définir
Moyen et ressources financières	<i>Financiers</i>	2800 €			
Modalités de mise en œuvre	<i>Fréquence</i>		<i>Durée</i>	2018- 2022	
	<i>Nombre de bénéficiaires</i>		<i>Échéancier de l'action (les grandes étapes)</i>	Réunion de lancement fin 2018	

Enjeu 3	Un projet d'animation de la vie sociale porté par des habitants, soutenu économiquement de façon partenariale, équilibrée et durable
Objectif général	Un cadre partenarial refondé, recentré sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire
Objectif opérationnel	Travailler un modèle économique équilibré s'appuyant sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire

FICHE ACTION n°14	Envisager collectivement de façon prospective, les enjeux économiques et sociaux de demain dans la confiance et la réciprocité 2018 - 2022
--------------------------	---

Descriptif de l'action	<p>Favoriser une réflexion ascendante dans l'objectif de prendre en compte et d'anticiper à long terme les enjeux économiques et pérenniser les structures d'animation de la vie sociale</p> <p>Réfléchir et anticiper sur l'évolution des centres sociaux dans 10 ans.</p> <p>Accompagner et impliquer les structures AVS dans l'évolution de la société : comprendre, prendre conscience des capacités de chacun (assises, réunion partenariale de lancement du renouvellement du contrat de projet)</p>				
Périmètre de l'action					
Public visé	Les structures de l'Avs				
Pilotage et partenariats engagés	<i>Chef de file</i>	Frmjc	Contributeurs : Membres du comité opérationnel	<i>Partenaires</i>	A définir
Moyen et ressources financières	<i>Financiers</i>	Estimation : 3 500 € => en lien avec l'action F13 (Réinterroger le modèle économique)			
Modalités de mise en œuvre	<i>Fréquence</i>	A définir		<i>Durée</i>	2018- 2022
	<i>Nombre de bénéficiaires</i>			<i>Échéancier de l'action (les grandes étapes)</i>	2019 - 2029

Enjeu 3	Un projet d'animation de la vie sociale porté par des habitants, soutenu économiquement de façon partenariale, équilibrée et durable
Objectif général	Un cadre partenarial refondé, recentré sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire
Objectif opérationnel	Travailler un modèle économique équilibré s'appuyant sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire

FICHE ACTION n°15	Articulation du schéma directeur de l'animation de la vie sociale aux projets de territoire des Epci 2018 - 2022
--------------------------	---

Descriptif de l'action	<p>Accompagner, diffuser le SDAVS au sein des communes et articuler ce dernier avec les projets de territoires et les conventions globales de territoire.</p> <p>Articuler les missions des institutions, des structures AVS et des élus au sein de la réunion partenariale départementale de lancement des contrats de projet.</p> <p>Favoriser la relation de confiance entre les partenaires départementaux et territoriaux.</p>				
Périmètre de l'action	Champs de la politique d'animation de la vie sociale et familiale				
Public visé	Les structures de l'Avs, les élus de territoire				
Pilotage et partenariats engagés	Chef de file	Caf	Contributeurs : Membres du comité opérationnel	Partenaires	Les élus communautaires, communaux, les centres sociaux, les espaces de vie sociale.
Moyen et ressources financières	Financiers	Porté par les cadres de territoires, les conseillers territoriaux Caf et la conseillère départementale AVS			
Modalités de mise en œuvre	Fréquence		Durée	2018- 2022	
	Nombre de bénéficiaires		Échéancier de l'action (les grandes étapes)	2019 - 2029	